

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET : Mise à disposition de véhicules électriques à des collèges publics du département.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la mise à disposition d'un véhicule électrique au collège Pythéas, à Marseille, selon les modalités approuvées par délibération n° 100 de la Commission permanente en date du 14 février 2020 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à procéder à d'autres mises à disposition, selon les mêmes modalités ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les établissements concernés la convention de mise à disposition approuvée par la délibération susmentionnée.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**